



REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 01 décembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 28 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Karine FALCONNAT à Fabienne DREME
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Thomas BIELOKOPYTOFF

Excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

N° 2022-105 : Autorisation à donner au Président pour l'attribution et le versement d'une subvention à la commune de Choisy pour la construction de 10 logements locatifs aidés

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président, rapporteur

La société Sogeprom a obtenu un permis de construire pour la construction de 36 logements dont 10 logements sociaux sur la commune de Choisy, Route du Château. Ce permis n° 074 076 21 X 0019 a été délivré en date du 10 mai 2022.

Conformément à la délibération de la Communauté de Communes Fier et Usse en date du 13 octobre 2020, une subvention est attribuée à la commune de Choisy pour la réalisation de ces 10 logements sociaux, dans le cadre de la politique d'appui en faveur de la production de logements aidés.

Les surfaces utiles des logements à venir sont les suivantes :

- 254,66 m² pour 4 logements PLAI
- 380,52 m² pour 5 logements PLUS
- 79,27 m² pour 1 logement PLS

Aussi, conformément à la délibération du 13 octobre 2020, reprenant les dispositions du précédent Programme Local de l'Habitat, la commune sollicite le versement d'une subvention de 28 075,05 € détaillée comme suit :

- 254,66 m² x 52,50 € soit 13 369,65€
- 380,52 m² x 35 € soit 13 318,20€
- 79,27 m² x 17,50 € soit 1 387,20€

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**autoriser** le versement d'une subvention de 28 075,05 € à la commune de Choisy pour la construction de 10 logements sociaux

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CHAMBARD**



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JP Chambard', is written on the right side of the page.